

**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES****PROMULGATION DU RÈGLEMENT
N° 2020-633****À TOUS LES CONTRIBUABLES DE
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

par les présentes, donné par la soussignée,
greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-
Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du
6 octobre 2020 a été adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 2020-633 SUR LA
VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES
RESSOURCES PAR LA COMMISSION
MUNICIPALE DU QUÉBEC**

L'objet de ce règlement vise à confier à la
Commission municipale du Québec le mandat
de vérification des ressources de la Ville ainsi que
de celles de toute personne morale ou de tout
organisme qui est lié à la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la
loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou
sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-
Desmaures,

Ce 14 octobre 2020

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca